

Grenoble, le 14 juin 2019

Rapport de jury

Recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Présidente : Madame Lydie REBIERE : Secrétaire générale de la DSDEN de Savoie

Vice-présidente : Madame Magali SUERINCK : Infirmière, conseillère technique de Madame la Rectrice.

SESSION 2019

Epreuve écrite d'admissibilité : le 5 avril 2019

Epreuve orale d'admission : le 13 juin 2019

Nombre de postes : 9 postes

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrits / Liste complémentaire
141	94	28	9	5

I) LE CONCOURS :

a) Conditions d'accès :

Le concours est ouvert aux candidats titulaires :

- De l'un des titres de formation, certificats ou diplômes mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique
- D'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code

b) Déroulement des épreuves :

L'épreuve d'admissibilité : épreuve écrite

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier. Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8 (durée : 3 heures ; coefficient 1).

L'épreuve d'admission :

Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum. La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription.

Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier déposé par le candidat lors de son inscription.

Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10 (durée : trente minutes ; coefficient 2).

II) LES CANDIDATS :

a) Statistiques concernant les candidats inscrits :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	137
Hommes	4

b) Statistiques concernant les candidats présents :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	91
Hommes	3

c) Statistiques à l'admissibilité:

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Question sur la profession	47	24	70	12.37

Statistique des candidats admissibles :

Seuil d'admissibilité : 14,55 / 20

Répartition hommes / femmes :

Femmes	28
Hommes	0

d) Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Entretien avec le jury	1	1	26	15.66

Statistiques des candidats admis :

Seuil d'admission sur liste principale : 53,20 / 60

Répartition hommes / femmes :

Femmes	9
Hommes	0

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire:

Seuil d'admission sur liste complémentaire : 48,40 / 60

Répartition hommes / femmes :

Femmes	5
Hommes	0

III) LES COMMENTAIRES DU JURY CONCERNANT LES EPREUVES :

a) L'organisation matérielle :

- Accueil : Chaleureux et bienveillant
- Planning de passage : Excellent
- Locaux : neufs, très agréables et adaptés.
- Les commissions : bien équilibrées permettant un regard croisé (un chef d'établissement, un médecin, une infirmière CTD une infirmière affectée en EPLE).

b) Recommandations aux candidats :

1. EPREUVES ECRITES

Le sujet comportait cinq questions de connaissances et deux études de cas.

S'agissant des quatre questions de connaissances, il fallait veiller à apporter des réponses précises et synthétiques qui nécessitaient notamment la connaissance des dispositifs mis en œuvre à l'éducation nationale.

S'agissant des études de cas :

Le cas 1 était une mise en situation concrète d'alcoolisation en internat rural. Il s'agissait de décrire la conduite à tenir dans l'immédiat et d'envisager la conduite à tenir à moyen et long terme tant sur le plan individuel que collectif au sein d'un internat.

Le cas 2 mettait en situation une infirmière dans un collège de centre-ville, confrontée à la diffusion de vidéos d'élèves dénudés sur des réseaux sociaux. Il fallait proposer le cadre d'une démarche de promotion de la santé à mettre en œuvre et évoquer le fonctionnement du CESC.

Concernant les études de cas, il est important, dans un premier temps, d'évaluer la situation (le diagnostic) et de décrire la procédure à mettre en place, conforme aux textes qui cadrent la promotion de la santé à l'école.

Cette épreuve permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à maîtriser l'écrit, compétence attendue dans le métier d'infirmière.

2. EPREUVES ORALES

Exposé du candidat: au cours de cet exposé, le candidat doit présenter sa formation et son parcours professionnel.

Sa présentation doit être structurée et ne doit pas se limiter à une énumération des fonctions exercées.

Le candidat doit se montrer convaincant, exprimer ses motivations et justifier de son intérêt pour occuper un poste d'infirmier(e) scolaire.

Entretien avec le jury :

Il est nécessaire d'adopter une posture professionnelle et de ne pas entrer dans un registre lié à l'affect ou aux ressentis personnels.

L'entretien sert à cerner les motivations, les capacités d'adaptation et la connaissance de l'environnement professionnel dans lequel le(a) candidat(e) va évoluer.

En conclusion le candidat doit bien connaître les textes spécifiques à l'Education Nationale, éventuellement rencontrer des professionnels en exercice pour mieux appréhender les missions des infirmiers dans l'Education nationale et renforcer leurs connaissances dans le domaine de la promotion de la santé.

Notation :

Notes autour de 10 : prestations insuffisantes.

Notes au-dessus de 17 : personnels prêts à intégrer les équipes.

Madame REBIERE,
Secrétaire générale de la DSDEN de la Savoie



Madame SUERINCK, infirmière conseillère technique
du recteur